



## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

#### Quarantième session

#### Centre international de conférences, Genève (Suisse)

17-22 juillet 2017

### QUESTIONS DÉCOULANT DES RAPPORTS DE LA COMMISSION, DU COMITÉ EXECUTIF ET DES ORGANES SUBSIDIAIRES

#### RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL PHYSIQUE DU CODEX ALIMENTARIUS SUR LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS

Londres, Royaume-Uni

29 novembre - 2 décembre 2016

1. Un groupe de travail physique, ouvert à tous les membres et observateurs, s'est réuni à Londres, au Royaume-Uni, du 29 novembre au 2 décembre 2016, afin d'entreprendre les tâches qui lui avaient été assignées lors de la 39<sup>e</sup> session de la Commission du Codex Alimentarius. Le groupe de travail était présidé par le Royaume-Uni, et coprésidé par l'Australie et les États-Unis d'Amérique. 110 personnes y ont participé, soit : 33 États membres, 1 organisation membre, 13 observateurs, le Secrétariat du Codex, ses organes subsidiaires et d'autres organes internationaux pertinents. La liste des participants figure en Annexe 4.
2. Lors d'un processus participatif consistant en des discussions approfondies et animées, le groupe de travail, informé des résultats d'une préconsultation électronique, a examiné et révisé les documents de projet suivants :
  - Proposition de nouveaux travaux relatifs à la révision du *Code de pratique pour réduire et contenir la résistance aux antimicrobiens* (CAC-RCP 61-2005) ; et
  - Proposition de nouveaux travaux liés au Guide sur la surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens.
3. Le groupe de travail est parvenu à un consensus sur les documents de projet révisés (Annexes 1 et 2), qui seront soumis pour adoption lors de la 40<sup>e</sup> session de la Commission du Codex Alimentarius.
4. Au cours d'un processus similaire, le groupe de travail a également examiné et révisé les Termes de référence pour la Formulation d'avis scientifique sur la résistance aux antimicrobiens. Le groupe de travail est parvenu à un consensus sur ce texte (Annexe 3), qui a été reçu par l'OMS et la FAO. Ces dernières formuleront ces conseils pour nourrir les travaux du groupe de travail transatlantique sur la résistance antimicrobienne.
5. Le groupe de travail a déterminé le processus par lequel les projets de texte doivent être élaborés pour examen lors de la première réunion du groupe de travail transatlantique, suite à l'adoption des propositions de nouveaux travaux lors de la 40<sup>e</sup> session de la Commission du Codex Alimentarius. Le groupe de travail est arrivé à la conclusion qu'un groupe de travail électronique serait un mécanisme adéquat permettant d'alimenter l'élaboration de textes dans chacun des deux domaines des nouveaux travaux. Il a convenu de recommander cette méthode lors de la 40<sup>e</sup> session de la Commission du Codex Alimentarius.

## DOCUMENT DE PROJET / 1

### **Proposition de nouveaux travaux relatifs à la révision du *Code de pratique pour réduire et contenir la résistance aux antimicrobiens* (CAC-RCP 61-2005)**

#### **1. Objectif**

L'objectif des nouveaux travaux proposés est de réviser le *Code de pratique pour réduire et contenir la résistance aux antimicrobiens* en élargissant sa portée, et en développant des directives, fondées sur les risques, de gestion de la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire à l'intention de la totalité de la chaîne alimentaire, conformément au mandat du Codex. L'objectif est de réduire le risque de santé publique dérivant du développement et de la propagation de la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire.

Les directives doivent se fonder sur des méthodes scientifiques et prendre en compte les nouveaux développements, y compris les révisions actuelles et futures des Listes d'antimicrobiens d'importance critique, et les travaux de la FAO, de l'OMS et de l'OIE dans ce domaine.

#### **2. Champ d'application**

La révision doit s'intéresser au risque pour la santé humaine associé à la présence dans les aliments et les aliments pour animaux, et à la transmission par le biais des aliments et des aliments pour animaux, de micro-organismes RAM ou de déterminants de la RAM. Elle doit fournir des directives quant aux mesures pertinentes à appliquer sur la totalité de la chaîne alimentaire pour réduire le développement et la propagation de la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire, y compris des directives sur l'utilisation responsable et prudente d'agents antimicrobiens dans l'agriculture et l'aquaculture.

#### **3. Pertinence et actualité**

La Commission du Codex Alimentarius s'implique de manière active dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens (RAM) en établissant des normes, avec le soutien des conseils scientifiques apportés par la FAO et l'OMS, avec la participation de l'OIE. Les principales réussites de la Commission sont l'adoption du *Code de pratique pour réduire et contenir la résistance aux antimicrobiens* (CAC/RCP 61-2005) mis en place par le CCRVDF, et les *Lignes directrices pour l'analyse des risques liés à la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire* (CAC/GL 77-2011) mises en place par le TFAMR.

En mai 2014, l'Assemblée mondiale de la santé a adopté la Résolution 68/20 demandant le développement d'un plan d'action global sur la résistance aux antimicrobiens, et le renforcement de la collaboration entre l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) afin de traiter le problème de la résistance aux antimicrobiens (RAM) dans le contexte de « Un monde, une santé ».

La deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) entre la FAO et l'OMS, qui s'est tenue du 19 au 21 novembre 2014, a permis d'adopter la Déclaration de Rome sur la nutrition. Cette dernière reconnaît que les systèmes alimentaires doivent contribuer à prévenir et à éradiquer les maladies infectieuses, y compris les zoonoses, et à aborder le thème de la résistance aux antimicrobiens. En 2015, la FAO et l'OIE ont contribué activement au développement du Plan d'action global mené par l'OMS, lequel fut adopté par l'Assemblée mondiale de la santé en mai 2015 avec la résolution WHA 68.7.

L'Assemblée générale des Nations unies de septembre 2016 a adopté une déclaration sur la RAM, qui engage les États membres à élaborer des plans d'action nationaux multisectoriels conformes à l'approche « Un monde, une santé », et qui incluent le développement et le renforcement des systèmes de surveillance, de contrôle et de réglementation.

Les nouveaux travaux proposés répondent à la menace croissante pour la santé publique de la résistance aux antimicrobiens, y compris de la RAM provenant de l'utilisation d'antimicrobiens dans la chaîne alimentaire, et à la demande d'action du Plan d'action global sur la RAM. Ils sont en accord avec les engagements pris lors de l'adhésion de la FAO et de l'OMS aux organes statutaires des deux organisations.

#### **4. Principales questions à traiter**

La révision du Code de pratique s'intéressera aux mesures de réduction des risques, y compris à toutes les utilisations d'agents antimicrobiens dans la chaîne alimentaire, et fournira des informations actualisées, particulièrement concernant :

- la détection et la réponse à apporter aux lacunes<sup>1</sup> existant dans le Code, et les mises à jour liées au langage, aux références ou aux outils, le cas échéant ;
- les stratégies qui préviennent ou réduisent le besoin de recourir à des agents antimicrobiens ;
- l'inclusion de références aux listes d'antimicrobiens d'importance critique ;
- les responsabilités respectives des acteurs impliqués dans la production alimentaire tout au long de la chaîne alimentaire, des producteurs principaux aux consommateurs finaux, y compris les personnes impliquées dans la production, la vente, la distribution et l'application d'agents antimicrobiens et ;
- l'utilisation des antimicrobiens en tant que stimulateurs de croissance.

La révision envisagera également les conclusions et les recommandations découlant des réunions d'experts de la FAO, de l'OMS et de l'OIE sur la RAM (voir section 8). Le Code de pratique révisé devra être formulé de manière à constituer un cadre que les pays pourront mettre en œuvre conformément à leurs capacités, mais dans des délais raisonnables. Il est peut-être préférable de procéder par étapes, afin de mettre correctement en œuvre tous les éléments du Code de pratique révisé.

## 5. Évaluation au regard des critères régissant l'établissement des priorités des travaux

### Critère général

La protection des consommateurs du point de vue de la santé et de la sécurité alimentaire, tout en garantissant des pratiques justes dans le commerce alimentaire et en tenant compte des besoins identifiés des pays en développement.

Les nouveaux travaux proposés répondent à la menace croissante pour la santé publique de la résistance aux antimicrobiens, y compris de la RAM provenant de l'utilisation d'antimicrobiens dans la chaîne alimentaire.

### Critères applicables aux questions générales

*(a) Diversité des législations nationales et obstacles au commerce international qui semblent, ou pourraient en découler.*

Alors qu'un certain nombre de pays a adopté et met en œuvre, en totalité ou en partie, les recommandations du *Code de pratique pour réduire et contenir la résistance aux antimicrobiens* (CAC/RCP 61-2005) en recourant à la législation nationale et à d'autres moyens, ce n'est pas le cas d'autres pays qui n'ont pas encore de législation sur la RAM.

*(b) Portée des travaux et détermination des priorités dans les différents domaines d'activité.*

Voir section 4.

*(c) Travaux déjà entrepris dans ce domaine par d'autres organisations internationales et/ou travaux suggérés par le ou les organismes internationaux intergouvernementaux pertinents.*

Ces travaux tiendront compte des travaux entrepris dans ce domaine par la FAO, l'OMS et l'OIE, visant à réduire la duplication, à éviter les contradictions et à garantir la cohérence. Ces travaux sont précisément mentionnés dans le Plan d'action global sur la résistance aux antimicrobiens de l'OMS, dont l'Objectif 2 du Cadre d'action mentionne que : « La FAO et l'OMS devraient examiner et actualiser régulièrement le Code d'usages FAO/OMS du Codex Alimentarius visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens et les lignes directrices du Codex Alimentarius pour l'analyse des risques liés à la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire. »

*(d) Possibilité de la question de la proposition de standardisation.*

Des travaux préalables à ce sujet ont été menés par le CCRVDF lors de deux sessions (CCRVDF14 et 15).

*(e) Considération de l'amplitude mondiale du problème ou de la question.*

L'amplitude mondiale de la résistance aux antimicrobiens est reconnue par des résolutions récentes des Nations unies et par les organes directeurs de la FAO, de l'OMS et de l'OIE (voir section 3).

## 6. Pertinence par rapport aux objectifs stratégiques du Codex

Les travaux proposés sont en lien direct avec les objectifs de la Commission du Codex Alimentarius, conformément à ses *statuts*, de protéger la santé des consommateurs et de garantir des pratiques justes dans le commerce alimentaire, ainsi qu'avec le premier objectif stratégique du plan stratégique de la Commission

<sup>1</sup> Les mesures décrites dans ces directives doivent être fondées sur le risque dans la mesure du possible et pratiques, tout en reconnaissant que l'étendue de l'évaluation du risque lié aux maladies d'origine alimentaire causées par des organismes ou des déterminants RAM dans la chaîne alimentaire est actuellement limitée.

du Codex Alimentarius 2014-2019 : « établir des normes internationales régissant les aliments qui traitent des enjeux actuels et émergents relatifs aux aliments », et ils sont cohérents avec l'Objectif 1.2 : « déterminer de façon proactive les enjeux émergents et les besoins des Membres et, lorsqu'il y a lieu, élaborer les normes alimentaires requises. » En outre, ils contribuent à l'Activité 1.2.2 : « élaborer et réexaminer, lorsqu'il y a lieu, les normes régionales et internationales en réponse aux besoins exprimés par les Membres et en réponse aux facteurs touchant la sécurité sanitaire des aliments, la nutrition et les pratiques loyales dans le commerce alimentaire. » Ils sont également cohérents avec l'Objectif 1.3 : « renforcer la coordination et la collaboration avec d'autres organismes internationaux d'établissement des normes en s'efforçant d'éviter la duplication des tâches et d'optimiser la mise à profit des possibilités qui se présentent. »

#### **7. Informations sur la relation entre la proposition et les documents existants du Codex**

Les travaux tiendront compte des *Lignes directrices pour l'analyse des risques liés à la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire* (CAC/GL 77-2011), des *Directives pour la conception et la mise en œuvre d'un programme national de réglementation d'assurance de la sécurité alimentaire concernant les risques liés à l'utilisation de médicaments vétérinaires sur des animaux producteurs d'aliments* (CAC/GL 71-2009), du *Code d'usages pour une bonne alimentation animale* (CAC/RCP 54-2004), du *Code d'usages en matière d'hygiène pour les fruits et légumes frais* (CAC/RCP 53-2003), des *Principes généraux d'hygiène alimentaire* (CAC/RCP 1-1969), ainsi que d'autres Codes de pratique en matière d'hygiène pour des produits spécifiques.

#### **8. Identification de tout besoin et disponibilité d'avis scientifiques d'experts**

Les conseils scientifiques sont requis afin d'étendre la portée du Code de pratique, et d'apporter des conseils sur les options pertinentes de pratique et de gestion pour la portée étendue.

#### **9. Identification de tout besoin de contributions techniques à une norme en provenance d'organisations extérieures, afin que celles-ci puissent être programmées**

La collaboration avec l'OIE sera importante pour permettre de réduire la duplication, d'éviter les contradictions et de garantir la cohérence entre le Codex et les textes de l'OIE. Les recoupements d'informations entre les textes de l'OIE pertinents doivent être envisagés, le cas échéant (voir REP14/CAC paragraphe 104).

#### **10. Réalisation de ces nouveaux travaux et autres conditions**

Le délai proposé pour la réalisation des nouveaux travaux inclut la date de début, la date proposée pour l'adoption à l'étape 5, et la date proposée pour l'adoption par la Commission.

- Approbation des nouveaux travaux : 2017
- Débat à l'étape 3 : 2017
- Adoption à l'étape 5 : 2019
- Adoption à l'étape 8 : 2020

## DOCUMENT DE PROJET / 2

### Proposition de nouveaux travaux liés au Guide sur la surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens.

#### 1. Objectif

L'objectif des nouveaux travaux proposés est de fournir aux membres du Codex des directives sur la conception et la mise en œuvre d'une surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens (RAM) d'origine alimentaire tout au long de la chaîne alimentaire, et de promouvoir ainsi une approche harmonisée de la surveillance de la RAM entre les pays, afin de faciliter les échanges multisectoriels et l'analyse des données provenant de différents domaines, pays et régions.

#### 2. Champ d'application

Ces travaux produiront des directives pour la surveillance intégrée de la RAM d'origine alimentaire tout au long de la chaîne alimentaire.

Des systèmes efficaces de surveillance de la RAM au niveau de la santé publique, ayant pour objectif la prévention et le contrôle de la RAM, doivent intégrer une surveillance de la résistance aux antimicrobiens et de l'utilisation des antimicrobiens. Des systèmes efficaces de surveillance de la RAM doivent également être multisectoriels, et la surveillance doit être effectuée en utilisant des données microbiologiques et épidémiologiques pertinentes provenant d'humains, d'animaux, de récoltes et d'aliments, et des données sur l'utilisation des antimicrobiens chez les humains, les animaux et les cultures. Un tel système de surveillance de la RAM a été qualifié de système de surveillance de la RAM « intégré ».

#### 3. Pertinence et actualité

La Commission du Codex Alimentarius s'implique de manière active dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens (RAM) en établissant des normes, avec le soutien des conseils scientifiques apportés par la FAO et l'OMS, avec la participation fréquente de l'OIE. Les principales réussites de la Commission sont l'adoption du *Code de pratique pour réduire et contenir la résistance aux antimicrobiens* (CAC/RCP 61-2005) mis en place par le CCRVDF, et les *Lignes directrices pour l'analyse des risques liés à la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire* (CAC/GL 77-2011) mises en place par le TFAMR.

En mai 2014, l'Assemblée mondiale de la santé a adopté la Résolution 68/20 demandant le développement d'un plan d'action global sur la résistance aux antimicrobiens, et le renforcement de la collaboration entre l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) afin de traiter le problème de la résistance aux antimicrobiens (RAM) dans le contexte de « Un monde, une santé ».

La deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) entre la FAO et l'OMS, qui s'est tenue du 19 au 21 novembre 2014, a permis d'adopter la Déclaration de Rome sur la nutrition. Cette dernière reconnaît que les systèmes alimentaires doivent contribuer à prévenir et à éradiquer les maladies infectieuses, y compris les zoonoses, et à aborder le thème de la résistance aux antimicrobiens. En 2015, la FAO et l'OIE ont contribué activement au développement du Plan d'action global mené par l'OMS, lequel fut adopté par l'Assemblée mondiale de la santé en mai 2015 avec la résolution WHA 68.7.

L'Assemblée générale des Nations unies de septembre 2016 a adopté une déclaration sur la RAM, qui engage les États membres à élaborer des plans d'action nationaux multisectoriels conformes à l'approche « Un monde, une santé », et qui incluent le développement et le renforcement des systèmes de surveillance, de contrôle et de réglementation.

Les nouveaux travaux proposés répondent à la menace croissante pour la santé publique de la résistance aux antimicrobiens, y compris de la RAM provenant de l'utilisation d'antimicrobiens dans la chaîne alimentaire, et à la demande d'action du Plan d'action global sur la RAM. Ils sont en accord avec les engagements pris lors de l'adhésion de la FAO et de l'OMS aux organes statutaires des deux organisations.

#### 4. Principales questions à traiter

Les directives traiteront des questions suivantes :

- (i) Approches pour envisager la surveillance intégrée de la RAM
- (ii) Éléments clés de la surveillance intégrée de la RAM, y compris :
  - des sources d'échantillonnage

- des micro-organismes cibles
- un plan d'échantillonnage
- des tests en laboratoire
- une gestion, une analyse et une communication des données

(iii) Incorporation des informations provenant de la surveillance intégrée dans l'analyse du risque (voir directive 77).

Les directives devront être formulées de manière à constituer un cadre que les pays pourront mettre en œuvre conformément à leurs capacités, mais dans des délais raisonnables. Il est peut-être préférable de procéder par étapes, afin de mettre correctement en œuvre tous les éléments des directives.

## **5. Évaluation au regard des critères régissant l'établissement des priorités des travaux**

### ***Critère général***

*La protection des consommateurs du point de vue de la santé et de la sécurité alimentaire, tout en garantissant des pratiques justes dans le commerce alimentaire et en tenant compte des besoins identifiés des pays en développement.*

Les nouveaux travaux proposés répondent à la menace croissante pour la santé publique de la résistance aux antimicrobiens, y compris de la RAM provenant de l'utilisation d'antimicrobiens dans la chaîne alimentaire.

### ***Critères applicables aux questions générales***

*(a) Diversité des législations nationales et obstacles au commerce international qui semblent, ou pourraient en découler.*

Les directives internationales sur la conception et la mise en œuvre d'une surveillance intégrée permettront de promouvoir une approche harmonisée de la surveillance de la RAM entre les pays et un contrôle de l'utilisation des antimicrobiens, et faciliteront les échanges multisectoriels et l'analyse des données provenant de différents domaines, pays et régions.

*(b) Portée des travaux et détermination des priorités dans les différents domaines d'activité.*

Voir section 4.

*(c) Travaux déjà entrepris dans ce domaine par d'autres organisations internationales et/ou travaux suggérés par le ou les organismes internationaux intergouvernementaux pertinents.* Ces travaux tiendront compte des travaux entrepris dans ce domaine par la FAO, l'OMS et l'OIE, visant à réduire la duplication, à éviter les contradictions et à garantir la cohérence. Plus précisément, ces travaux tiendront compte du Guide sur la surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens de l'AGISAR :

[http://www.who.int/foodsafety/publications/agisar\\_guidance/en/](http://www.who.int/foodsafety/publications/agisar_guidance/en/)

*(d) Possibilité de la question de la proposition de standardisation.*

Les travaux sur l'élaboration des *Lignes directrices pour l'analyse des risques liés à la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire* (CAC/GL 77-2011) ont été menés à bien par le Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance antimicrobienne (TFAMR), dissout par la CAC en 2011.

*(e) Considération de l'amplitude mondiale du problème ou de la question.*

L'amplitude mondiale de la résistance aux antimicrobiens est reconnue par des résolutions récentes des Nations unies et par les organes directeurs de la FAO, de l'OMS et de l'OIE (voir section 3).

## **6. Pertinence par rapport aux objectifs stratégiques du Codex**

Les travaux proposés sont en lien direct avec les objectifs de la Commission du Codex Alimentarius, conformément à ses *statuts*, de protéger la santé des consommateurs et de garantir des pratiques justes dans le commerce alimentaire, ainsi qu'avec le premier objectif stratégique du plan stratégique de la Commission du Codex Alimentarius 2014-2019 : « établir des normes internationales régissant les aliments qui traitent des enjeux actuels et émergents relatifs aux aliments » ; et ils sont cohérents avec l'Objectif 1.2 : « déterminer de façon proactive les enjeux émergents et les besoins des Membres et, lorsqu'il y a lieu, élaborer les normes alimentaires requises. » En outre, ils contribuent à l'Activité 1.2.2 : « élaborer et réexaminer, lorsqu'il y a lieu, les normes régionales et internationales en réponse aux besoins exprimés par les Membres et en réponse aux facteurs touchant la sécurité sanitaire des aliments, la nutrition et les pratiques loyales dans le commerce alimentaire. » Ils sont également cohérents avec l'Objectif 1.3 : « renforcer la coordination et la collaboration

avec d'autres organismes internationaux d'établissement des normes en s'efforçant d'éviter la duplication des tâches et d'optimiser la mise à profit des possibilités qui se présentent. »

#### **7. Informations sur la relation entre la proposition et les documents existants du Codex**

Les travaux tiendront compte des *Lignes directrices pour l'analyse des risques liés à la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire* (CAC/GL 77-2011), et des *Directives pour la conception et la mise en œuvre d'un programme national de réglementation d'assurance de la sécurité alimentaire concernant les risques liés à l'utilisation de médicaments vétérinaires sur des animaux producteurs d'aliments* (CAC/GL 71-2009).

Les travaux tiendront compte des nouveaux travaux relatifs à la révision du *Code de pratique pour réduire et contenir la résistance aux antimicrobiens* (CAC-RCP 61-2005).

#### **8. Identification de tout besoin et disponibilité d'avis scientifiques d'experts**

Ces travaux tiendront compte du Guide sur la surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens, élaboré par le Groupe consultatif de l'OMS sur la surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens (AGISAR). Par conséquent, le soutien de l'AGISAR sera important pour garantir que les directives tiennent compte des derniers éléments connus.

Des conseils scientifiques peuvent être requis pour combler des lacunes dans les données identifiées par le groupe de travail.

#### **9. Identification de tout besoin de contributions techniques à une norme en provenance d'organisations extérieures, afin que celles-ci puissent être programmées**

La collaboration avec l'OIE sera importante pour permettre de réduire la duplication, d'éviter les contradictions et de garantir la cohérence entre le Codex et les textes de l'OIE. Les recoupements d'informations entre les textes de l'OIE pertinents doivent être envisagés, le cas échéant (voir REP14/CAC paragraphe 104).

#### **10. Réalisation de ces nouveaux travaux et autres conditions**

Le délai proposé pour la réalisation des nouveaux travaux inclut la date de début, la date proposée pour l'adoption à l'étape 5, et la date proposée pour l'adoption par la Commission.

- Approbation des nouveaux travaux : 2017
- Débat à l'étape 3 : 2017
- Adoption à l'étape 5 : 2019
- Adoption à l'étape 8 : 2020

## TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LA FORMULATION D'AVIS SCIENTIFIQUE SUR LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS

### Objectifs

Formuler des conseils scientifiques pour soutenir la révision du *Code de pratique pour réduire et contenir la résistance aux antimicrobiens* (CAC-RCP 61-2005), et s'assurer qu'il se fonde sur les preuves et les analyses scientifiques les plus récentes relatives à la résistance aux antimicrobiens (RAM) d'origine alimentaire, que la portée reflète correctement le rôle du secteur agroalimentaire dans la réduction des risques sur la santé publique provenant du développement et de la propagation de la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire, et qu'un éventail d'options de gestion du risque est disponible pour être consulté par le Codex. En outre, les conseils scientifiques doivent chercher à identifier tout problème additionnel et toute lacune spécifique dans les connaissances scientifiques actuelles, à prendre en compte lors de la révision des textes du Codex existants et/ou lors de l'élaboration de nouveaux textes du Codex.

Les questions clés à traiter incluent entre autres :

i) La révision de données actuelles et nouvelles relatives au développement et à la transmission de la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire tout au long de la chaîne alimentaire dans le but de :

- Identifier toutes les sources/contributeurs et pratiques potentiels liés au développement et/ou à la transmission de la RAM d'origine alimentaire.
- Inclure des informations scientifiques sur des facteurs importants influant sur la RAM d'origine alimentaire, en tenant compte des animaux, des cultures<sup>1</sup>, de l'environnement, mais également des engrais, des biocides, des déchets et des emballages, des systèmes et des pratiques de production (y compris les élevages de troupeaux nomades et l'utilisation ethno-vétérinaire des plantes), de la transformation alimentaire, de la manipulation dans le commerce au détail et de la consommation.
- Fournir des informations sur des exemples d'élaboration de profil de risques, de classement des risques et d'évaluation des risques pour des organismes et/ou des déterminants RAM et leurs mécanismes, dans la mesure du possible.
- Identifier et évaluer les mesures de gestion du risque à différents points de la chaîne alimentaire, afin de s'attaquer au problème de la RAM d'origine alimentaire et de formuler des conseils en conséquence sur l'efficacité de telles options de gestion du risque pour atteindre des résultats sur la santé publique fondés sur les risques.

ii) Accorder une attention particulière aux listes d'antimicrobiens d'importance critique de l'OMS et de l'OIE, aux LMR (médicaments vétérinaires et pesticides) existantes du Codex et aux informations scientifiques les plus récentes sur la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire et ses manifestations dans la chaîne alimentaire.

- Réexaminer les discussions de la réunion des experts de 2007 à ce sujet, et mettre à jour les conseils en se fondant sur les connaissances actuelles, afin de formuler des conseils fondés sur des faits, relatifs à la manière d'orienter les membres du Codex quant à l'utilisation de ces listes pour parvenir à gérer la RAM d'origine alimentaire, en tenant compte de l'interaction entre la santé publique, la santé animale, la santé des plantes et les besoins en sécurité alimentaire.

iii) En tenant compte du défi auquel se confronte le secteur agroalimentaire que représente la modification de ses pratiques<sup>2</sup> tout en répondant aux besoins alimentaires de la planète, formuler des conseils sur les alternatives aux antimicrobiens, qui encourageraient le changement des comportements et la mise en place de pratiques visant à s'attaquer au problème de la RAM d'origine alimentaire.

---

<sup>1</sup> Étant donné la quantité relativement réduite d'informations sur le lien entre l'utilisation d'antimicrobiens sur les cultures et la RAM d'origine alimentaire, une importance toute particulière doit être accordée à la formulation de conseils scientifiques dans ce domaine. Par exemple, les organismes/déterminants résistants aux antimicrobiens en raison de l'utilisation d'antimicrobiens dans les cultures, et les organismes/déterminants résistants aux antimicrobiens dans l'environnement en raison de l'utilisation d'antimicrobiens dans les cultures.

<sup>2</sup> Formuler des conseils scientifiques quant à l'impact sur la RAM d'origine alimentaire, résultant des pratiques actuelles d'administration d'antimicrobiens (par exemple la stimulation de la croissance, l'usage thérapeutique, la prophylaxie, la métaphylaxie). Identifier et évaluer les options de gestion du risque qui n'impliquent pas l'administration d'antimicrobiens.



## LIST OF PARTICIPANTS

## CHAIRPERSON- PRÉSIDENT – PRESIDENTE

**Steve Wearne**Food Standards Agency  
United Kingdom

## VICE-CHAIRPERSONS – VICE-PRÉSIDENTS – VICE PRESIDENTES

**Greg Read**Department of Agriculture and Water Resources  
Australia**Donald Prater**Food and Drug Administration  
United States of AmericaMEMBERS NATIONS AND MEMBER ORGANIZATIONS  
ÉTATS MEMBRES ET ORGANISATIONS MEMBRES  
ESTADOS MIEMBROS Y ORGANIZACIONES MIEMBROS

Argentina	SENASA	Elsa Graciela Maubecin
Australia	Department of Agriculture and Water Resources	Hannah Wellman
Belgium	Contact point of the Belgian Committee for the Codex Alimentarius	M Berthot Carl
Belgium	Federal Agency for the Safety of the Food	Katie Vermeersch
Brazil	Brazilian Health Regulatory Agency	Fátima Machado Braga
Brazil	Brazilian Health Regulatory Agency	Ligia Lindner Schreiner
Brazil	Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply	Suzana Bresslau
Cameroon	Standards and Quality Agency	Colette Booto à Ngon
Canada	Health Canada	Manisha Mehrotra
Canada	Public Health Agency of Canada	Dr Rebecca Irwin
Canada	Canadian Food Inspection Agency	Dr Aline Dimitri
Chile	Ministry of Agriculture	Constanza Miranda
Costa Rica	Veterinary Drugs Directorate Health Service	Dr Jose Rodriguez
Czech Republic	Institute for State Control of Veterinary Biologicals and Medicaments	Dr Lucie Pokludová
Denmark	Ministry of Environment and Food	Elisabeth Okholm Nielsen
Denmark	Ministry of Environment and Food The Danish Veterinary and Food Administration	Gitte Ortved Bjerager
Ecuador	Director of Food Safety General Food Safety Coordination	Israel Vaca Jiménez
Estonia	Ministry of Rural Affairs	Mrs Pille Tammemägi
Estonia	Ministry of Rural Affairs	Mrs Ingrid Vesmes
Estonia	Ministry of Rural Affairs	Mrs Piret Aasmäe
European Union	DG SANTE, Health and Food Safety Directorate, European Commission	Ella Strickland
European Union	DG SANTE, Health and Food Safety Directorate, European Commission	Marco Castellina
European Union	DG SANTE, Health and Food Safety Directorate, European Commission	Halvard Kvamsdal
Finland	Ministry of Agriculture and Forestry	Ms Nina Kaario
France	Comité interministériel de l'agriculture et de l'alimentation - CIAA	Gérard Moulin
Germany	Federal Ministry of Food and Agriculture	Dr Anke Schröder
Italy	Istituto Zooprofilattico Sperimentale delle Regioni Lazio e Toscana (IZSLT)	Antonio Battisti

Japan	Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries	Dr Masatsugu Okita
Japan	Ministry of Agriculture, Agriculture, Forestry and Fisheries	Dr Michiko Kawanishi
Kenya	Central Veterinary Research Laboratory	Dr Allan Azegele
Kenya	Ministry of Agriculture Livestock and Fisheries	Jane Khayesi Lwoyero
Republic of Korea	Ministry of Food and Drug Safety(MFDS)	Hyun-jung Park
Republic of Korea	Ministry of Food and Drug Safety(MFDS)	Mihyun Park
Republic of Korea	Animal and Plant Quarantine Agency	Hae-chul Park
Mexico	SENASICA	Rogelio Estrada Rodriguez
Mexico	Commission for Evidence and Risk Management	Matiana Ramírez Aguilar
Mexico	Federal Commission for Protection against Health Risks	Aldo Heladio Verver Y Vargas Duarte
Mexico	SENASICA	Francisco Jaime Sandoval López
Netherlands	Ministry of Health, Welfare and Sport (VWS)	Rosa M. Peran
Netherlands	Ministry of Health, Welfare and Sports	A. Ottevanger
Netherlands	Ministry of Economic Affairs	E. Pierey
New Zealand	Ministry of Primary Industries	Steve Hathaway
Nigeria	Nigeria Institute of Animal Science	Alike Peters
Nigeria	Nigeria's National Agency for Food and Drug Administration and Control (NAFDAC)	Bukar Ali Usman
Norway	Norwegian Food Safety Authority	Mrs Vigdis S.Veum Moellersen
Norway	Norwegian Food Safety Authority	Ms Kjersti Nilsen Barkbu
Poland	National Veterinary Research Institute	Krzysztof Kwiatek
Poland	Agricultural and Food Quality Inspection	Ms Marzena Chacinska
South Africa	Department of International Relations and Cooperation	Dr Boitshoko Ntshabele
Spain	Spanish Agency for Medicines and Health Products (AEMPS)	Gema Cortes Ruiz
Spain	Spanish Agency for Medicines and Health Products (AEMPS)	Cristina Muñoz Madero
Spain	S. G. Alert Coordinating Officer and Control Program	Carlos Valencia Gonzalez
Sudan	Sudanese Standard and Metrology Organization/Consultant - Animal Production Department	Mrs Muna Alagab (Prof.)
Sudan	Sudanese Standard and Metrology Organization	Mrs Amel Mohammed Abdallah Mohammed
Sweden	Ministry of Enterprise and Innovation	Dr Gunilla Eklund
Sweden	National Food Agency Sweden	Mrs Eva Fredberg Bawelin
Switzerland	Federal Food Safety and Veterinary Office	Ms Flurina Stucki
Thailand	Department of Livestock Development	Dr Sasi Jaroenpoj
Thailand	National Bureau of Agricultural Commodity and Food Standards (ACFS)	Dr Songkhla Chulakasian
United Kingdom	Department of Environment, food and Rural Affairs. Veterinary Medicines Directorate.	Paul Green
United Kingdom	Department of Environment, food and Rural Affairs. Veterinary Medicines Directorate	Kitty Healy
United Kingdom	Food Standards Agency	Javier Dominguez
United States of America	U.S. Food and Drug Administration	Ruby Singh
United States of America	US FSIS, Department of Agriculture	Alice L Green
United States of America	US Department Of Agriculture	Neena Anandaraman

**OBSERVERS  
OBSERVATEURS  
OBSERVADORES**

**INTERNATIONAL GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS  
ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES  
ORGANIZACIONES INTERNACIONALES GUBERNAMENTALES**

OIE	World Organisation for Animal Health	Elisabeth Erlacher-Vindel
		Gillian Mylrea

**INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS ORGANISATIONS  
ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES  
ORGANIZACIONES INTERNACIONALES NO GUBERNAMENTALES**

Consumers International	Consumers International	Anna Glayzer
		Steven Roach
		Michael Hansen
FEFAC	European Feed Manufacturers' Federation	Olivier Espeisse
		Predrag Persak
Health for Animals	Health for Animals	Carel du Marchie Sarvaas
		Ludwig Klostermann
		Mallory Gage
IACFO	International Association of Consumer Food Organizations	Garance Upham
ICGMA	International Council of Grocery Manufacturers Associations	Richard D. White
		Anjulen Anderson
IDF-FIL	International Dairy Federation	Jamie Jonker
		Dr Nico van Belzen
		Dr María Sánchez Mainar
IFIF	International Feed Industry Federation	Dr Karine Tanan
IICA	Inter-American Institute for Cooperation on Agriculture	Robert Ahern
International Meat Secretariat	International Meat Secretariat	Jonathan Hirst
		Mick Sloyan
		Liz Wagstrom
IPC	International Poultry Federation	Peter Bradnock
SSAFE	SSAFE	Dr Himanshu Gupta
WVA	World Veterinary Association	Jan Vaarten

**CODEX SECRETARIAT  
SECRÉTARIAT DU CODEX  
SECRETARÍA DEL CODEX**

Annamaria Bruno	
-----------------	--

**FAO PERSONNEL  
PERSONNEL DE LA FAO  
PERSONAL DE LA FAO**

Sarah Cahill	
Saskia Reppin	
Mr Brent Larson	Standards Office with the IPPC Secretariat based in FAO HQ Rome

**WHO PERSONNEL  
PERSONNEL DE L'OMS  
PERSONAL DE LA OMS**

Dr Awa Aidara-Kane	
Dr Kazuaki Miyagishima	
Yuki Minato	

Catherine Mulholland	
----------------------	--

**Meeting secretariat**

Mike O'Neill	UK
Ken Lowery	USA
Alex Schofield	UK
Callum Davies	UK
Pendi Najran	UK

**Other UK Government observers**

Laura Newman	Defra
Milen Georgiev	FSA
Elli Amanatidou	FSA
Paul Cook	FSA
Tabitha Gillan	DFID